



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1995/2/Add.10
25 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (CATÉGORIES I
ET II) AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en
application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique
et social, en date du 3 mai 1968

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| Note | 2 |
| 1. COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL | 3 |
| 2. CHAMBRE INTERNATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE | 7 |
| 3. CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES | 9 |
| 4. CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES | 12 |
| 5. NATIONAL ABORIGINAL AND ISLANDER LEGAL SERVICES SECRETARIAT | 16 |
| 6. ASSOCIATION MONDIALE POUR LA RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE | 20 |
| 7. FORUM MONDIAL DES GPL | 22 |

* E/C.2/1995/1.

Note

Conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

À sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par la Section des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis à la Section des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès de la Section des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable.

1. COMITÉ DE COORDINATION DU SERVICE VOLONTAIRE INTERNATIONAL

(Catégorie II)

Sur la base du plan d'action approuvé à la vingt-quatrième Conférence générale du Comité de coordination du Service volontaire international (CCSVI) en décembre 1989, les activités présentées ci-dessous ont été entreprises.

Information

En 1990, trois numéros de Nouvelles du CCSVI ont été publiés en anglais et en français sur les thèmes suivants :

- a) Quarantième anniversaire du CCSVI;
- b) Programme d'échange de jeunes : le défi de notre époque;
- c) Nord-Sud : relancer le circuit, rôle du CCSVI.

En 1992, trois numéros de Nouvelles du CCSVI ont été publiés sur les thèmes suivants :

- a) CCSVI : embarquement dans l'"Express Est-Ouest";
- b) Arrêter les catastrophes;
- c) Volontaires et Décennie mondiale du patrimoine culturel.

Une liste des organisations membres du CCSVI a été publiée et tenue à jour à l'intention de volontaires qui voulaient participer aux camps de travail internationaux. Le secrétariat a également publié un guide pour l'élaboration de projets destiné à aider les organisations membres à demander des subventions.

Coordination

Le Comité exécutif a tenu plusieurs réunions (Marly le Roy (France), mai 1990; Kpalimé (Togo), novembre 1990; Berlin, mai 1991; et Paris, octobre 1991).

Des séminaires ont également été organisés sur la coopération et les échanges Est-Ouest (Wendisch Rietz (Allemagne), 1991) et sur le service volontaire (Rosenstock-Huessey House (Pays-Bas), 1990).

Projets d'organisations membres du CCSVI

Le CCSVI a apporté son soutien à un certain nombre de projets conçus par les organisations membres (voir plus loin).

Alphabétisation

Dans le cadre de l'Année internationale de l'alphabétisation, nombre d'organisations membres d'Asie ont réalisé des projets relatifs à l'alphabétisation, en particulier à l'intention des jeunes femmes dans les zones rurales. Le projet avicole des femmes de Kallupatty, réalisé par l'ISSE (Inde), constitue à cet égard un bon exemple. Le VEA (Bolivie) a réalisé un projet de construction de pupitres scolaires dans les zones rurales du haut plateau bolivien.

Patrimoine culturel

Le projet de Kairouan, qui comprend la création d'un centre culturel pour les associations de jeunes, a été réalisé par l'ATAV (Tunisie). L'USB (Russie) a organisé le camp archéologique de Samarcande.

Protection de l'environnement

Le VOLU (Ghana) a réalisé un projet agricole et un centre de formation pour l'éducation écologique.

Planification préalable en cas de catastrophe

Le JAC (Inde), le SVG Caserta (Italie) et l'Union des étudiants de la Fédération de Russie ont tenu en 1991, à Paris, en coopération avec l'UNESCO, un séminaire international sur la planification préalable.

Échanges de jeunes

En prévision de la consultation collective des ONG de jeunes, qui s'était tenue en Roumanie, le CCSVI a aidé des organisations roumaines de jeunes, en 1991, à entrer en contact avec les organisations chargées des camps de travail.

Échanges Nord-Sud

En dépit des problèmes actuels, tels que l'inexistence d'un statut international accepté pour les volontaires internationaux et les problèmes de visa, les organisations membres du CCSVI ont poursuivi les échanges Nord-Sud de volontaires. Le séminaire sur le thème Nord-Sud qui s'est tenu à la fin de 1989 aux Pays-Bas a constitué une base importante pour ces échanges.

Questions relatives au secrétariat du CCSVI

À sa réunion tenue au Togo en 1990, le Comité exécutif a décidé d'évaluer sérieusement les activités du CCSVI. Pendant la période 1990-1991, le Groupe d'évaluation a commencé ses travaux en faisant circuler des questionnaires pour recueillir l'avis des organisations membres. Le document d'évaluation final a été présenté à la vingt-cinquième Conférence générale du CCSVI, en 1992.

Activités en 1992-1993

Changer avec le temps

Le CCSVI travaille pour ses membres – plus de 120 organisations très différentes réparties à travers le monde – en leur fournissant des informations, en leur transmettant des idées et en coopérant avec elles pour réaliser des activités conjointes, en les liant indirectement au système des Nations Unies. Il coopère étroitement avec l'UNESCO et aide cette dernière à promouvoir le service volontaire. La récession, les changements politiques survenus à l'Est, l'ajustement structurel, les politiques et les besoins des gouvernements sont autant d'éléments qui ont une incidence profonde sur l'activité des organismes de service volontaire. Les attitudes et les domaines d'intérêt des jeunes gens changent également, mais des milliers d'entre eux se présentent chaque année pour travailler ensemble avec leurs camarades des deux sexes.

Pour que le CCSVI réponde mieux aux besoins de l'époque et à ceux de ses membres, une étude d'évaluation qui a permis de réfléchir sur les structures et les méthodes de travail de l'organisation a été réalisée en 1992 et cette réflexion s'est poursuivie lors d'un séminaire tenu à Thiezac (France) en juin 1993, au cours duquel la modernisation du service volontaire a été examinée dans un esprit très pratique.

Membres

Le CCSVI a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres en provenance des pays suivants : Arménie, Autriche, Bélarus, Burkina Faso, Congo, France, Inde, Lituanie, Maroc, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Togo, Turquie et Zaïre. Un certain nombre de membres associés sont devenus membres à part entière.

Vingt-cinquième Conférence des organisations de volontaires

Des participants représentant 28 organisations membres se sont réunis à Moscou en janvier 1993 à l'invitation du service de jeunes volontaires de la Fédération de Russie pour la conférence biennale dont le thème principal était "Le nouvel ordre mondial : le service volontaire peut-il être à la hauteur des circonstances?" Des groupes de discussion ont mis l'accent sur les problèmes sociaux des jeunes gens, le développement rural et l'environnement, le racisme et la xénophobie.

Publications et information

De nouvelles publications ont paru dans la série Volunteering in the '90s :

a) Deux petits volumes présentant la liste des organismes de service volontaire en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie;

b) Running A Work Camp (en remplacement de Campleader's Handbook);

c) Guide de présentation de projets, disponible seulement en français à ce jour.

En outre, une publication détaillée intitulée Africa Directory produite en 1992 présente avec force descriptions la plupart des organisations de service volontaire en Afrique subsaharienne.

Le bulletin Nouvelles du CCSVI est publié en anglais et en français trois fois par an. Le secrétariat du CCSVI assure un service d'information et répond chaque année à des milliers de demandes d'information.

Projets et programmes

Le CCSVI travaille toujours sur des projets en collaboration avec ses membres. En 1992-1993, il a été étroitement associé aux activités suivantes :

a) Réunion technique conjointe : il a apporté son concours à l'organisation de la première réunion conjointe regroupant la quasi-totalité des organisations de camps de travail en Europe en mars 1993;

b) Afrique australe : un camp de travail et un séminaire ont été organisés en mars 1993 au Lesotho en collaboration avec le Lesotho Workcamps Association et le Service civil international (SCI). Les volontaires d'Afrique du Sud, de Zambie, du Zimbabwe, de Namibie et du Swaziland ainsi que du Lesotho ont construit en partie une école et un centre communautaire, réalisé un programme villageois d'approvisionnement en eau et planté des arbres. En septembre 1993, un deuxième programme auquel ont participé également le Botswana, l'Angola et le Mozambique a eu lieu en Namibie. À la suite de ces projets, de nouvelles associations de service volontaire ont été créées en Namibie et au Zimbabwe;

c) Bolivie : le CCSVI a permis au programme de coopération de l'UNESCO de financer un projet de construction de pupitres pour les écoles primaires des zones rurales, programme conçu par Voluntarios en Acción de Bolivie;

d) Allemagne : un séminaire destiné à arrêter les moyens permettant au service volontaire de lutter contre le tabagisme a eu lieu en collaboration avec le SJF. Il a permis de produire un supplément à Nouvelles du CCSVI et de proposer des activités complémentaires, notamment un concours;

e) Échanges Sud-Sud : avec l'appui de l'UNESCO, les volontaires de la République-Unie de Tanzanie et du Botswana ont séjourné en Inde et pris part à un programme d'activité avec le SCI;

f) Ex-Yougoslavie : plusieurs organisations membres ont pris une part active aux activités concernant les réfugiés, notamment le Mouvement chrétien pour la paix (MCP), le SCI, le MS (Danemark) et le CAAEJ (Algérie).

Journée internationale des Volontaires

Cette journée est célébrée chaque année le 5 décembre et le CCSVI et l'UNESCO y ont pris une part plus active en 1993. Une exposition a eu lieu au siège de cette dernière et le Directeur général a coparrainé avec le

Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies une réunion à Paris. Il s'agit là d'un pas en avant vers une collaboration plus étroite avec les Volontaires des Nations Unies.

Le CCSVI a accordé des subventions d'un montant modeste aux activités que ses membres ont organisées pour célébrer cette journée :

a) Inde : contribution à la réalisation d'un film vidéo, à la publicité pour l'Institut indien de la jeunesse et du développement et à une exposition sur l'atténuation des effets des catastrophes par le Centre d'assistance conjointe;

b) Togo : programme de réunion et d'activités dans la ville de Kpalimé, organisé par l'ASTOVOCT et le Foyer des jeunes;

c) Congo : publicité pour un camp de travail dans une zone rurale;

d) Ghana : travail volontaire, et réunion publique à Accra.

Finance et appel de fonds

Le manque de ressources financières entrave les activités du CCSVI mais des progrès ont été accomplis ces deux dernières années. Le CCSVI remercie l'UNESCO du soutien qu'elle continue de lui apporter sous la forme de petits contrats ordinaires et de contrats spéciaux. Ces derniers comprenaient des travaux relatifs à la Journée internationale des volontaires et des contributions importantes aux projets exécutés au Lesotho et en Namibie, les publications du CCSVI, les échanges Sud-Sud et le séminaire de Thiezac. Il remercie également le Fonds national pour le développement de la vie associative (France) et DANIDA (Danemark) pour l'appui qu'ils ont apporté à l'évaluation, la Fondation Polden-Puckham pour l'aide qu'elle a fournie au projet du Lesotho, le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse, OXFAM et le Noel Buxton Trust for the Namibia Project, ainsi que la Commission des Communautés européennes et le "Knowhow Fund" britannique pour l'appui qu'ils ont apporté à la Conférence de Moscou.

2. CHAMBRE INTERNATIONALE DE LA MARINE MARCHANDE

(Catégorie II)

La Chambre internationale de la marine marchande (ICS), créée en 1921, est la principale organisation internationale de ce secteur. Elle a pour membres des associations nationales d'armateurs et des compagnies de navigation qui ensemble représentent plus de la moitié de la flotte marchande mondiale.

Un des principaux rôles de l'ICS a toujours été de défendre les intérêts du secteur dans les discussions intergouvernementales et, actuellement, la plus grande partie de ses activités ont directement trait aux travaux de l'Organisation maritime internationale (OMI). L'ICS a été la première organisation non gouvernementale à être dotée du statut consultatif auprès de l'OMI et demeure une des organisations qui participent le plus aux débats de

celle-ci : elle participe activement à toutes ses réunions, est pleinement représentée dans un vaste ensemble de groupes de travail et de correspondants et présente nombre de documents aux réunions des comités et sous-comités de l'OMI.

Les questions spécifiques que l'ICS a abordées dans le cadre des travaux de l'OMI pendant la période considérée sont notamment :

a) La sécurité des passagers : conséquences sur la conception et le fonctionnement des ferry-boats entraînées par le chavirement de l'Herald of Free Enterprise, en 1987, et l'incendie à bord du Scandinavian Star, en 1990;

b) La conception des pétroliers : débat international à la suite de l'échouage de l'Exxon Valdez en Alaska;

c) La responsabilité en ce qui concerne les substances dangereuses et toxiques : débat sur l'élaboration d'un régime international définissant les responsabilités en cas de dommages dus à la pollution ou à d'autres causes à la suite d'un accident en mer faisant intervenir des produits chimiques ou d'autres cargaisons dangereuses;

d) La pollution atmosphérique : élaboration de réglementations relatives à la pollution de l'atmosphère due à des navires, en particulier dans le cadre du Protocole de Montréal de 1987;

e) La sécurité de la navigation : accord sur l'établissement d'itinéraires nouveaux et aménagés, les aides à la navigation et d'autres mesures destinées à améliorer la sécurité maritime;

f) Les radiocommunications maritimes : mise au point définitive d'un important document nouveau sur les communications maritimes : le Système mondial de détresse et de sécurité en mer.

Pour ce faire, l'ICS comprend un ensemble de comités et de sous-comités qui se réunissent régulièrement :

- a) Le Comité maritime;
- b) Le Comité du droit maritime;
- c) Le Comité des assurances;
- d) Le Comité des procédures commerciales.

Les sous-comités traitent des domaines suivants : navires transportant des produits chimiques; du gaz; tankers; paquebots; construction et équipement; conteneurs; produits dangereux; radios; et échanges de données nautiques et électroniques.

L'ICS a aussi régulièrement consulté un certain nombre d'autres organisations intergouvernementales à l'intérieur comme en dehors du système des Nations Unies, auprès duquel elle est dotée du statut d'observateur, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sur

un certain nombre de questions relatives au transport maritime, l'Organisation douanière internationale (précédemment le Conseil de coopération douanière) notamment sur la prévention du trafic de drogues, l'Union internationale des télécommunications (UIT), la Commission économique pour l'Europe (CEE), principalement sur les questions relatives au transport combiné et l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT) et participé à leurs réunions. L'ICS a également participé à quelques-uns des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et a publié un Code de l'environnement qui a été largement distribué parmi les organisations ou sociétés à vocation maritime en tant que contribution à la notion de développement durable et à la protection de l'environnement.

Enfin, il convient de noter que l'ICS a continué de faire paraître un ensemble de publications sur les questions maritimes, dont la plupart concernent la sécurité maritime et la prévention de la pollution, y compris les manuels d'information bien connus sur la sécurité des navires transportant du pétrole, des produits chimiques, des gaz et sur la gestion de la sécurité des compagnies maritimes. Les autres sujets abordés comprennent la lutte contre le trafic de drogues par voie maritime.

Le nombre de pays membres de l'ICS a progressivement augmenté, beaucoup plus de pays s'intéressant aux transports maritimes internationaux. Le programme d'activité qui était le sien durant la période quadriennale précédente devra demeurer essentiellement le même pour la prochaine période quadriennale.

3. CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES

(Catégorie I)

Buts et objectifs de la Confédération internationale des syndicats libres

La Confédération a pour raison d'être d'unir les travailleurs organisés dans le cadre de syndicats libres et démocratiques du monde et de leur permettre ainsi de se consulter et de collaborer à la réalisation des objectifs suivants (pour plus de précisions, voir la constitution de la Confédération) :

- a) Promouvoir les intérêts des travailleurs;
- b) S'employer en faveur de la constante amélioration du niveau de vie, du plein emploi et de la sécurité sociale;
- c) Réduire l'écart entre les riches et les pauvres, à l'échelon tant national qu'international;
- d) Favoriser l'entente internationale, le désarmement et l'instauration de la paix;
- e) Aider les travailleurs du monde entier à s'organiser et veiller à ce que leurs organisations soient reconnues en tant qu'agents de négociations librement conduites;

f) Lutter contre l'oppression et la dictature partout dans le monde et contre la discrimination, de quelque type que ce soit, pour des raisons de race, de couleur, de religion ou de sexe;

g) Défendre les droits fondamentaux de l'homme et les droits syndicaux. La devise de la Confédération "Pain, paix et liberté" résume ces objectifs.

Composition

Le 3 décembre 1993, la Confédération comptait 120 407 529 membres répartis entre 174 organismes affiliés ayant leur siège dans 124 pays et territoires.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Au cours de la période examinée, la Confédération a continué d'assister régulièrement aux sessions du Conseil. À chacune de ces sessions du Conseil, à New York et à Genève, les représentants de la Confédération ont fait plusieurs déclarations. À la première session de fond tenue par le Conseil en 1992, une déclaration écrite sur le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) a été distribuée. Aux réunions de haut niveau de la première session de fond tenue par le Conseil en 1993, la Confédération a présenté une déclaration écrite sur le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995). Lors des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme, les représentants de la Confédération ont chaque année fait de cinq à sept déclarations. Les représentants de la Confédération ont appuyé les résolutions relatives aux droits syndicaux adoptées par la Commission des droits de l'homme à sa quarante-cinquième session, en 1990 et à sa cinquantième session, en 1994. Lors des sessions du Conseil, des représentants de la Confédération ont souvent mis à jour certaines informations. Des représentants de la Confédération ont également régulièrement pris part aux réunions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Chaque fois que possible, la Confédération a contribué à l'application des résolutions émanant de ces organes et a fourni des renseignements sur demande. La Confédération a continué de prendre activement part aux travaux de la Commission de la condition de la femme, de la Commission du développement social, de la Commission de la population, ainsi que de la Commission du développement durable. Des représentants de la Confédération ont régulièrement participé aux réunions du Comité des organisations non gouvernementales. Des représentants des organisations régionales de la Confédération ont suivi les sessions de la CEA, de la CEPALC et de la CESAP. La Confédération observe également les travaux de la CEE.

Organes ne relevant pas du Conseil

Des représentants de la Confédération ont continué d'assister aux sessions de l'Assemblée générale, notamment aux séances de la Deuxième et de la Troisième Commission, ainsi qu'aux réunions des divers organes établis en application des traités relatifs aux droits de l'homme.

Organes et organismes des Nations Unies

Comme par le passé, la Confédération a accordé la priorité à ses relations avec l'OIT tout en restant activement en contact avec l'UNESCO, la FAO, l'ONUDI, l'AIEA, l'OMI, l'OMPI et le PNUÉ. Des consultations ont été tenues avec des représentants de la CNUCED, du PNUD, ainsi que du FMI et de la Banque mondiale.

Conférences et manifestations spéciales de l'Organisation des Nations Unies

La Confédération et ses organismes affiliés ont activement pris part aux préparatifs des manifestations suivantes de l'Organisation des Nations Unies (la Confédération était représentée par des délégations qui ont fait des déclarations lors de ces manifestations elles-mêmes) : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

La Confédération a également pris part aux préparatifs de l'Année internationale de la famille (1994) à laquelle elle a été désignée contributante officielle en raison de son appui. En outre, la Confédération a participé à l'organisation du Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (l'une et l'autre prévues pour 1995).

Activités et programmes de la Confédération liés aux travaux de l'Organisation des Nations Unies

Au cours de la période examinée, l'action de la Confédération a été multiforme. À titre d'exemple, dans le domaine du travail des enfants, la Confédération s'est félicitée de trouver dans la Convention relative aux droits de l'enfant un précieux instrument. Pour ce qui est des travailleurs migrants, la Confédération a poursuivi ses travaux en faveur de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Confédération concourt à la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie du développement et de ceux de l'Agenda pour la paix en s'employant, par exemple, à promouvoir la dimension sociale dans les processus d'ajustement structurel et de transition économique ainsi que la création d'emplois sûrs et librement choisis. Le quinzième Congrès mondial de la Confédération (Caracas, mars 1992) a adopté des résolutions portant entre autres sur les sujets suivants :

- a) Rôle de la Confédération dans l'instauration d'un ordre mondial démocratique;
- b) Environnement et développement;
- c) Égalité et participation des femmes au développement;
- d) Travail des enfants;
- e) Priorités au cours des années 90 : développement démocratique et durable, plein emploi et élimination de la pauvreté;

f) Paix, sécurité et désarmement;

g) Organisation des Nations Unies;

h) Droits de l'homme et droits syndicaux : fondements de la démocratie en Afrique du Sud et au Moyen-Orient.

Diffusion de l'information

La Confédération a publié des articles concernant l'Organisation des Nations Unies dans sa publication mensuelle Free Labour World et dans son bulletin d'actualité hebdomadaire Telex News. La Confédération a également continué de publier chaque année son Enquête sur les violations des droits syndicaux. À l'exception du Telex News qui n'est publié qu'en anglais, toutes les publications de la Confédération paraissent en allemand, anglais, espagnol et français; en outre, des organismes affiliés à la Confédération publient l'Enquête sur les violations des droits syndicaux en néerlandais, en japonais et en suédois.

Représentation de la Confédération à l'Organisation des Nations Unies

La Confédération a des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et à Genève et des représentants résidents à Vienne, à Rome et à Nairobi.

4. CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

(Catégorie I)

Le Conseil international des femmes (CIF) a été créé en 1888 à Washington. Sa constitution et ses règlements ont été établis en 1888 à Washington et ont été remaniés en 1936 à Dubrovnik (ex-Yougoslavie), en 1954 à Helsinki, et en 1973 à Vienne. Le Conseil européen du Conseil international des femmes est connu en anglais sous le sigle ECICW, et le Conseil régional américain sous le sigle ARC. En France, le CIF a été reconnu d'utilité publique en 1980.

Le CIF vise à :

a) Rassembler des organisations bénévoles de femmes du monde entier pour qu'elles puissent se consulter et agir en faveur du bien-être de la famille et de l'individu;

b) Appuyer tous les efforts en faveur de la paix par la négociation, l'arbitrage et la conciliation;

c) Promouvoir la reconnaissance et le respect des droits de l'homme et s'employer à éliminer la discrimination, fondée par exemple sur la naissance, la race, le sexe, la langue ou la religion;

d) Promouvoir l'égalité des droits et des responsabilités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines;

e) Encourager les femmes à reconnaître leurs responsabilités, et les former et exhorter à prendre part à la vie publique.

Le CIF est doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, de l'UNESCO, de l'OIT, de l'OMS, de la FAO, de la CNUCED et de l'ONUDI. Le Conseil entretient aussi des rapports avec le PNUD, le PNUE et l'UNICEF.

Le Conseil a des représentants permanents auprès des commissions régionales et collabore également avec le Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre européen du Conseil est doté du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

Le Conseil est en relation avec la Conférence des organisations non gouvernementales internationales dotées du statut consultatif auprès de l'UNESCO (catégories A et B), la Fédération internationale pour la planification familiale et les Comités des ONG sur le désarmement, le vieillissement, le développement durable, les abris et la communauté et le Comité des organisations non gouvernementales sur l'UNICEF.

Le Conseil a lancé le projet Five-0 visant à former des femmes et des jeunes filles auprès de quatre organisations internationales de femmes – la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FCLC), la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFT), l'Association soroptimiste internationale et la Zonta internationale.

Activités

Le Conseil a pris part aux activités suivantes :

a) Préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et notamment participation à un séminaire FNUAP/ONG (Genève, 22 mars 1993), à la deuxième Conférence européenne sur la population (Genève, 23-26 mars 1993) et aux consultations européennes des ONG organisées par le FNUAP (Genève, 7-9 octobre 1993);

b) Préparatifs de l'Année internationale de la famille, et notamment participation à toutes les réunions préparatoires du Comité des ONG sur la famille (Vienne), à une conférence sur le thème "L'avenir de la famille", à une conférence du Conseil international des femmes sur le thème "Mutation de la famille dans des sociétés en évolution" (Bruxelles, 9-10 février 1992), à une conférence préparatoire de la CEE (Malte, 26-30 avril 1993), à une conférence universelle européenne sur le thème "Les pères dans la famille de demain" (Copenhague, 17-18 juin 1993), et au Forum mondial des ONG sur la famille (Malte, 11 novembre-12 décembre 1993);

c) Préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et notamment participation à toutes les réunions de la Commission du développement social (Vienne);

d) Préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et notamment participation à toutes les réunions de la Commission de la condition de la femme (Vienne et New York) et à toutes les réunions de l'IWRAW (Vienne et New York);

e) Préparatifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et notamment participation à la Conférence internationale sur les questions sexuelles et les droits de l'homme (Bruxelles, 4 mars 1993) et à la réunion du Comité préparatoire pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Genève, 13-30 avril 1993);

f) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993).

Le Conseil a également organisé deux séminaires sur les thèmes suivants : "Femmes, économie et politique sociale" (Bruxelles, 25-27 septembre 1993) et "La force et l'action des femmes méditerranéennes" (Mersin, Turquie, 1er-6 octobre 1993).

Le Conseil a aussi pris part aux réunions et activités suivantes :

a) Conférences internationales du Travail (Genève, 1990-1993);

b) Sessions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Genève, 1990-1993);

c) Sessions du Comité préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Genève, 1993 et 1994);

d) Sessions du Comité préparatoire de la Conférence régionale de la CEE (Vienne, 1991, et Genève, 1993 et 1994);

e) Préparatifs de la Conférence internationale sur la population (Genève, 1993 et 1994);

f) CONGO : toutes les sessions (Genève, 1990-1994);

g) Commission de la condition de la femme et Commission sur la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, 1991-1993);

h) Conférence internationale sur la nutrition (Rome, 1993);

i) Lancement de l'Année internationale de la famille (Malte, 1993);

j) Sixième session des États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (New York, 4 février 1992);

k) Session d'organisation, reprise de la session d'organisation et session de fond de 1992 du Conseil économique et social (New York, 4-7 février, 29 et 30 avril et 29 juin-31 juillet 1992);

- l) Quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (New York, 2 mars-3 avril 1992);
- m) Quarante-quatrième session du Comité des droits de l'homme (New York, 23 mars-10 avril 1992) et réunion de son groupe de travail sur les communications (New York, 16-20 mars 1992);
- n) Session d'organisation du Conseil d'administration de l'UNICEF (New York, 24 et 25 mars 1992);
- o) Trente et unième session du Comité consultatif d'UNIFEM (New York, 13-16 avril 1992);
- p) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992);
- q) Trente-deuxième session du Comité consultatif d'UNIFEM (New York, août-septembre 1992);
- r) Conférence ONU/ONG sur le thème "Conflits régionaux : menaces à la paix et au progrès dans le monde" (New York, 9-11 septembre 1992);
- s) Quarante-septième session de l'Assemblée générale;
- t) Session d'organisation du Conseil économique et social (2-5 février 1993), réunion du Comité des ONG (New York, 3 mars-22 avril 1992) et réunion du Comité des droits de l'homme (New York, 22 mars-4 avril 1992);
- u) Deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (New York, 10-21 mai 1993);
- v) Conférence ONU/ONG sur le thème "Développement social : une nouvelle définition de la sécurité" (New York, 8-10 novembre 1993);
- w) Quarante-huitième session de l'Assemblée générale;
- x) Comité des ONG sur la condition de la femme : réunion parallèle à une réunion de la Commission de la condition de la femme (New York, 11-14 janvier 1994), et réunion du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (New York, 17 janvier-4 février 1994);
- y) Première session du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (New York, 31 janvier-11 février 1994);
- z) Réunions du Groupe de travail intersessions de la Commission du développement durable (New York, 22 janvier-4 avril 1994);
- aa) Réunion du Groupe de travail ONG/CEE du Comité des ONG sur la condition de la femme (New York, 2-18 mars 1994), et réunion du Comité de planification du Forum des ONG 1995 (New York, 5 mars 1994);

bb) Vingt-septième session de la Commission de la population (New York, 28-31 mars 1994);

cc) Troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement (New York, 4-22 avril 1994).

Le Conseil regarde comme une priorité absolue de maintenir la collaboration entre ses représentants régionaux et permanents et les commissions régionales.

Le Conseil oriente les politiques et les programmes d'action de ses 73 conseils nationaux de par le monde en leur communiquant, entre autres, un compte rendu de son importante participation à toutes les activités du Conseil économique et social. Cette dernière période quadriennale a été marquée par le remaniement, la restructuration et la réactivation des modalités éprouvées du Conseil afin d'accueillir et d'intégrer les énergies locales, les nouvelles techniques et les nouveaux programmes orientés vers l'action en faveur de toutes les femmes, même dans les coins les plus reculés du monde, sur le thème "Greffer les nouveautés les plus audacieuses sur les solides structures d'autrefois".

Le Conseil international des femmes, riche de ses réalisations de plus d'un siècle au service d'un affranchissement plus complet des femmes, s'emploie avec une énergie renouvelée, par l'intermédiaire de ses réseaux de base, à atteindre des objectifs sociaux de vaste portée et à mettre en oeuvre des plans d'action en faveur de la promotion de la femme et de l'humanité.

5. NATIONAL ABORIGINAL AND ISLANDER LEGAL SERVICES SECRETARIAT

(Catégorie II)

Commission royale d'enquête sur le décès d'aborigènes en détention

La Commission royale d'enquête sur le décès d'aborigènes en détention a été créée en août 1987 et ses auditions ont commencé en janvier 1988.

Le National Aboriginal and Islander Legal Services Secretariat (NAILSS) a été autorisé à comparaître devant la Commission royale en sa qualité d'organe de tutelle. Il était également chargé de coordonner les paiements versés aux membres du NAILSS pour représenter les familles, chacune à titre individuel, devant la Commission.

Celle-ci a achevé ses auditions en décembre 1990 et avait, au 31 décembre 1990, reçu toutes les conclusions. La Commission elle-même a été dissoute le 31 mars 1991 et le Parlement du Commonwealth, saisi de son rapport en mai 1991.

Le rapport contenait 339 recommandations qui s'étendent à divers domaines de la vie des populations aborigènes et des insulaires du détroit de Torres.

Parmi les conclusions recueillies et présentées à la Commission par le NAILSS, on relevait notamment des rapports sur des décès individuels, une étude carcérale effectuée en Australie occidentale, des rapports détaillés sur des communautés aborigènes dans le Queensland Nord et la Nouvelle-Galles du Sud, des rapports de synthèse sur chacun des États, un rapport de synthèse national et plusieurs autres rapports établis sur commande.

Après la publication du rapport national en mai 1991, le NAILSS a continué à suivre les progrès (ou plutôt l'absence de progrès) dans l'application des recommandations.

Le NAILSS s'est dit déçu par l'inefficacité de la Commission royale, en particulier sur le fait que la Commission n'ait pas réussi à poursuivre des personnes qu'il présume responsables du décès d'aborigènes détenus par la police ou en prison et qu'elle se soit concentrée sur la question des besoins en terres sans s'occuper du tout de celle des droits fonciers.

Participation aux activités des groupes de travail pour la défense des droits des populations autochtones

Le NAILSS a, depuis 1982, continué à assister tous les ans aux réunions des groupes de travail pour la défense des droits des populations autochtones et pris une part active dans la promotion et la déclaration des droits des populations autochtones, ainsi que dans le débat qui a porté sur les termes de la Déclaration.

Participation aux sessions de la Sous-Commission de la lutte contre la discrimination et de la protection des minorités

Le NAILSS a assisté à chacune des réunions de la Sous-Commission au cours de la période considérée. Ses interventions ont plusieurs fois porté sur des questions touchant les populations autochtones d'Australie.

Participation à d'autres conférences sur les droits de l'homme

En novembre 1990, le Président du NAILSS a assisté à la Conférence sur les droits de l'homme organisée au Japon par IWIGA, à l'invitation directe des organisateurs de cette conférence.

En septembre 1991, il a participé à une réunion d'experts dont le but était d'évaluer l'expérience accumulée par différents pays dans le domaine de l'administration de projets d'autonomie interne en faveur de populations autochtones (Nuuk, Groenland). En décembre 1992, des représentants du NAILSS ont assisté au lancement de l'Année internationale des populations autochtones au siège de l'Organisation des Nations Unies (New York). En avril 1993, le NAILSS a participé à la première réunion des populations autochtones mondiales (Guatemala), à l'invitation de Mme Rigoberta Menchu, Ambassadrice itinérante de l'ONU.

En mai 1993, une délégation du NAILSS a assisté à la Conférence régionale sur les droits de l'homme tenue à Bangkok, en préparation de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme.

Tout au long de la période considérée, le NAILSS a continué à promouvoir la réalisation des droits de l'homme, en particulier des droits des populations autochtones. En participant à ces conférences, le NAILSS a pu élargir le débat sur les droits des populations autochtones et introduire la perspective des populations autochtones dans le cadre d'un débat plus vaste sur les droits de l'homme.

Autres faits nouveaux survenus en Australie

Mabo

En juin 1992, la Cour suprême d'Australie a rendu une décision sur l'affaire Mabo c. l'État de Queensland. Quoique de portée très limitée, cette décision a joué un rôle important dans la réalisation des droits des populations autochtones.

En substance, la Cour suprême a décidé que la doctrine de terra nullius ne s'appliquait pas aux textes législatifs régissant la propriété foncière individuelle en Australie. En d'autres termes, la Cour suprême a reconnu que les populations aborigènes et les insulaires du détroit de Torres étaient détenteurs d'un titre foncier appelé "titre indigène" au moment de l'invasion européenne, en 1788. Elle a en outre établi que ce titre demeurait intact dans les cas où l'on pouvait prouver que les populations aborigènes et les insulaires du détroit de Torres avaient continué à occuper ces terres sans interruption depuis 1788 jusqu'à ce jour ou à garder quelque lien spécial avec elles.

Bien que cette affaire ait tourné à l'avantage des populations aborigènes et des insulaires du détroit de Torres, qui vivaient dans des zones reculées et n'avaient pas été gravement touchées par le processus d'expropriation et de colonisation, la décision a à peine contribué à faire mieux reconnaître les droits de la majorité d'entre eux.

Premièrement, selon la décision, il fallait que ces populations aient continuellement vécu sur ces terres, encore que les droits du détenteur du "titre indigène" puissent être infirmés ou annulés par tout acte du Gouvernement niant la légitimité de ce titre foncier. Deuxièmement, bien que la Cour suprême ait décidé que la doctrine des terra nullius ne s'appliquait pas aux textes législatifs régissant la propriété foncière individuelle en Australie, elle n'avait pas cherché à contester la validité de la doctrine de l'Acte d'État, par lequel les puissances coloniales en Australie soutenaient que leur souveraineté reposait sur les actes accomplis en 1788 par les représentants de la couronne pour revendiquer la terre d'Australie, que ces actes aient été légaux ou non.

À la suite de cette décision, le Gouvernement fédéral a promulgué le Native Title Act (Loi sur les titres fonciers indigènes) pour donner effet à Mabo, valider tous les octrois de terres aux populations non autochtones depuis 1788 et établir des procédures en matière de revendication de terres fondée sur le "titre indigène". Mais, la loi limitait en fait les droits juridiques déjà accordés aux termes de l'affaire Mabo, en ce sens qu'elle abolissait le droit de se réclamer du "titre indigène" pour revendiquer des terres qui avaient été louées par la couronne à d'autres personnes, mais auxquelles le "titre indigène" pouvait simultanément s'appliquer.

Différents membres du NAILSS ont participé au processus de négociation entre le Gouvernement et de petits partis au Sénat australien (où le Gouvernement ne détient pas la majorité) pour essayer d'améliorer les clauses de la Loi relative aux titres indigènes.

En outre, les membres du NAILSS négocient avec le Gouvernement fédéral pour mettre en place le Programme de justice social et le Fonds d'acquisition de terres que le Gouvernement a créé pour indemniser les populations aborigènes et les insulaires du détroit de Torres des pertes de terres subies, comme le prévoit la décision Mabo.

Amélioration du système de justice pénale

Les membres du NAILSS se sont employés, chacun dans son État respectif, à améliorer le système de justice pénal et à lutter contre les changements introduits dans ce système, en particulier ceux qui nuisent aux intérêts des populations aborigènes et des insulaires du détroit de Torres.

Par exemple, le Service juridique des aborigènes d'Australie occidentale lutte inlassablement contre les changements qu'il est proposé d'apporter à la loi autorisant le maintien d'enfants en détention à moins que leurs parents n'acceptent de verser une caution, et contre les amendements à une disposition du droit pénal d'Australie occidentale prévoyant que quiconque est accusé de vol de voiture plus de trois fois pourrait être condamné à perpétuité.

En Nouvelle-Galles du Sud, le Service juridique des aborigènes mène une campagne active contre des propositions du Gouvernement de l'État tendant à supprimer le droit de déposition, qui offre la possibilité à tout accusé de s'adresser directement aux jurés sans contre-interrogatoire du ministère public et contre des amendements aux dispositions relatives à la détention de suspects par la police, qui confèreraient à celle-ci, aux fins d'interrogatoire, des pouvoirs bien plus étendus en la matière, que le suspect soit ou non en état d'arrestation.

Relèvement des crédits à la suite des travaux de la Commission royale d'enquête sur le décès d'aborigènes en détention

À l'issue des travaux de la Commission royale d'enquête sur le décès d'aborigènes en détention, en mars 1992, le Gouvernement fédéral a annoncé que les crédits des services aborigènes en général, et des services juridiques aborigènes en particulier, seraient considérablement accrus. Et, de fait, ils ont augmenté de plus de 50 %.

C'est ainsi que différents membres du NAILSS ont pu créer au sein de leurs services, des sections des droits de l'homme et de la réforme du droit, et améliorer la qualité des services qu'ils fournissent généralement à leurs clients.

Par exemple, le Service juridique Tharumtoo de Queensland Nord, le Service juridique aborigène de la Nouvelle-Galles du Sud et le Service juridique aborigène de l'Australie occidentale ont tous créé au sein de leurs services des sections des droits de l'homme, chargées d'examiner la question dans un contexte

élargi et d'élaborer des politiques susceptibles d'influer sur le débat relatif à l'évolution des droits de l'homme en Australie. En outre, les divers services juridiques aborigènes ont accru leur aide aux aborigènes et aux insulaires du détroit de Torres dans les prisons et les centres de détention de jeunes, et tous les services juridiques déploient des efforts soutenus pour mieux venir en aide à leurs clients.

6. ASSOCIATION MONDIALE POUR LA RÉADAPTATION PSYCHOSOCIALE

(Catégorie II)

L'Association mondiale pour la réadaptation psychosociale est une organisation regroupant des cadres, des consommateurs et leurs familles, soucieux des soins et du traitement des malades mentaux, ainsi que de leur réinsertion en milieu communautaire. L'Association compte 1 000 membres originaires de 80 pays répartis entre organisations régionales et organisations nationales. Conformément à ses objectifs, l'Association fournit à des organismes non gouvernementaux et gouvernementaux locaux, nationaux et internationaux des services directs de consultants et offre des cours de formation dans le domaine de la réinsertion en milieu communautaire.

Depuis qu'elle a demandé à obtenir un statut consultatif auprès du Conseil économique et social en 1989, le nombre des membres internationaux de l'Association est passé de 200 à 1 000 et celui des pays où elle est représentée, de 15 à 80.

Les ressources financières de l'Association ont continué à provenir pour l'essentiel des frais de cotisation de ses membres et des recettes des conférences, même si elle continue de recevoir des ressources additionnelles de la Fondation Alexander Gralnick.

En 1990, l'Association s'est affiliée au Département de l'information du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

L'Association a, au cours de la période 1990-1994, participé à de nombreuses activités touchant à l'ONU, notamment :

a) Un représentant de l'Association a présenté lors de la réunion sur la Charte mondiale sur l'éducation pour tous (New York, 30-31 janvier 1990), qui avait été parrainée par le Comité d'ONG auprès de l'UNICEF, une déclaration dans laquelle il demandait instamment que les malades mentaux puissent bénéficier d'une réadaptation éducative. La déclaration a été acceptée et adoptée lors d'une conférence tenue en Thaïlande sur le thème "Education for all: making it happen" (Faire de l'éducation pour tous une réalité);

b) Un attaché de liaison de l'Association a assisté à une réunion d'orientation organisée par le Département de l'information (New York, Bibliothèque Dag Hammarskjöld);

c) Des membres du Comité des droits de l'homme de l'Association ont collaboré avec la Commission des droits de l'homme à l'élaboration des principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé mentale (résolution 46/119 de l'Assemblée générale, annexe). Le Président émérite de l'Association a assisté à la séance du 17 décembre 1991 de l'Assemblée générale au cours de laquelle les principes ont été adoptés;

d) L'Association, en coopération avec l'OMS, a présenté des instituts régionaux de formation supérieure en matière de réadaptation psychosociale dans sept pays (Cameroun, Chine, Costa Rica, France, Pakistan, Philippines et Zimbabwe);

e) Des représentants de l'Association ont participé à la réunion où a été créé le Comité des présidents des organisations non gouvernementales s'occupant des questions de la santé dans le monde (5 janvier 1991) et ont été nommés président et vice-président élu;

f) Lors d'une réunion organisée conjointement avec l'Association internationale de service de réadaptation psychosociale (7 janvier 1992), des représentants de l'Association ont accepté de s'associer aux efforts déployés dans le cadre de la campagne internationale en faveur des droits et des besoins médicaux des malades mentaux;

g) Un attaché de liaison de l'Association et deux de ses fonctionnaires internationaux ont participé à une réunion du Conseil économique et social (9 avril 1992) et fait des déclarations orales sur des questions se rapportant aux droits fondamentaux des malades mentaux;

h) Des fonctionnaires de l'Association ont rencontré à Genève des représentants du PNUD pour fixer des plans et modalités de coopération;

i) Un attaché de liaison de l'Association a participé à une réunion de l'OMS à Genève (20 mai 1992) et présenté une déclaration à l'appui de la résolution 46/119 de l'Assemblée générale;

j) L'Association et l'OMS ont coparrainé une conférence sur la réadaptation psychosociale (Shenyang, Chine, 5-8 août 1992);

k) Des membres du Comité des droits de l'homme de l'Association ont participé à une réunion préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (8 avril 1993);

l) Des représentants de l'Association ont rencontré des représentants de la Fédération mondiale pour la santé mentale (13 juin 1993) et établi une déclaration conjointe sur les droits fondamentaux des malades mentaux destinée à être soumise à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme;

m) Deux représentants de l'Association ont assisté à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993);

n) Le Président du Comité des droits de l'homme de l'Association, le médecin hors classe de la Division de la santé mentale de l'OMS, le Président du World Schizophrenia Fellowship et le Président de la Commission on Quality of Care for the Mentally Disabled de l'État de New York ont organisé un colloque sur les activités de plaidoyer et l'application de la résolution 46/119 de l'Assemblée générale lors du quatrième Congrès mondial de l'Association (Dublin, septembre 1993);

o) L'Association, de même que Mental Disabilities Rights International et l'Institut uruguayen d'études juridiques et sociales, organisme de défense des droits de l'homme en Uruguay, ont envoyé des représentants dans de nombreux asiles psychiatriques (du 29 novembre au 8 décembre 1993) et formulé des recommandations pour l'application de la résolution 49/119 de l'Assemblée générale.

7. FORUM MONDIAL DES GPL

(Catégorie II)

But et objectifs

Le Forum mondial des GPL vise à propager l'utilisation de gaz de pétrole liquéfié (GPL) sous la direction de l'industrie mondiale des GPL. Pour mener à bien cette mission, le Forum devra :

a) Promouvoir l'utilisation des GPL comme combustible sûr, propre et à haut rendement;

b) Chercher à influencer sur l'attitude des responsables politiques gouvernementaux à l'échelle mondiale, face aux grandes questions qui se posent à l'industrie des GPL;

c) Encourager la mise au point de techniques destinées à rendre l'utilisation des GPL de plus en plus sûre et efficace;

d) Représenter tous les secteurs de l'industrie des GPL;

e) Offrir la possibilité aux membres du Forum de s'informer en organisant des conférences et en distribuant une documentation;

f) Assurer un courant intense d'échanges internationaux entre membres en tenant des conventions, des foires commerciales et des séminaires;

g) Tenir les membres informés de tous les événements majeurs et de tous les faits nouveaux survenus dans l'industrie des GPL.

Accroissement du nombre de membres et de la diversification géographique

Au début de 1990, le Forum mondial des GPL comprenait 53 membres originaires de 23 pays, et, à la fin de 1993, 125 membres originaires de 36 pays.

La Convention annuelle organisée par le Forum (Sydney, 1990; Rio de Janeiro, 1991; Marrakesh, 1992; et Tokyo, 1993) a vu le nombre de participants s'accroître régulièrement et passer de 400 à 700.

Les sources de financement du Forum sont demeurées les mêmes : frais de cotisation et bénéfiques (le cas échéant) tirés des conventions.

Participation aux activités du Conseil économique et social
et de ses organes subsidiaires

Le Forum mondial des GLP a participé aux activités ci-après au cours de la période 1990-1993 :

a) Organisation conjointe, avec la Division de l'énergie de la Commission économique pour l'Europe, d'un colloque sur la protection de l'environnement grâce à l'utilisation des GPL et du gaz naturel comme carburant automobile (Kiev, Ukraine, 23-27 septembre 1991);

b) Tenue, avant l'ouverture dudit colloque, d'un rallye Rome-Kiev, auquel ont participé 35 véhicules alimentés au GPL, représentant huit pays européens;

c) Participation du Président du Forum au Congrès de Prague (où il a pris la parole), organisé par la Commission économique pour l'Europe et l'Association européenne des GPL;

d) Division de l'énergie de la Commission économique pour l'Europe : Groupe de travail du gaz (Genève, 20 janvier 1992). Présentation d'un rapport du Président du Forum sur les activités de 1991;

e) Division de l'énergie de la Commission économique pour l'Europe : Groupe de travail du gaz (25-27 janvier 1993). Présentation d'un rapport du Directeur général du Forum sur les activités de 1992.
